

Pacte mondial pour l'environnement – Nairobi - Sénégal 15 janvier 2019

Le Sénégal considère que le rapport est une bonne base de travail, il est utile et ma délégation remercie le secrétariat général pour le travail accompli. Ce rapport doit nous permettre de progresser vers ce qui, nous espérons, aboutira à un consensus international en matière d'environnement pour freiner la dégradation de l'environnement telle que nous la vivons à l'heure actuelle due aux actions anthropiques, aux actions de l'Homme, et qui affecte plus particulièrement les pays les plus vulnérables.

En effet, pendant que nous dégradons notre environnement, nous réfléchissons de plus en plus à comment le préserver et le protéger. Certains pays l'on dit ce matin, on évolue en matière de réglementation sur l'environnement et en particulier au niveau international.

Concernant le chapitre II sur les principes, les principes fondamentaux sur l'environnement font déjà l'objet d'un large consensus : droit à un environnement sain, devoir de prendre soin de la nature, prévention, précaution, réparation des dommages à l'environnement, information ou encore participation du public etc..

Toutefois, et en notant bien que nous devons continuer le travail déjà accompli, nous soulignons que l'effectivité et l'efficacité de ces principes posent problème en relation parfois avec le manque de volonté politique, parfois avec le manque de moyens, et nécessite généralement un renforcement de capacités au différent niveau de responsabilité des acteurs pour que les pays soient en mesure de mettre en application ces principes au niveau national.

Le Sénégal insiste également sur la nécessité de prendre en compte le principe de responsabilité commune mais différenciée qui n'a jusqu'à présent pas été appliqué de manière adéquate.